Mise en ligne : 11 octobre 2016. Dernière modification : 18 janvier 2017.

www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE CONSTRUCTION D'OUTILLAGE ET MACHINE AGRICOLE (SACOMA), Alger

S.A, 20 novembre 1923.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE CONSTRUCTION D'OUTILLAGE ET MACHINE AGRICOLE

S.A. frse au capital de 0,5 MF.

Siège social : Alger, 1, ch. de Gascogne Registre du commerce : Alger, nº 10.072 Adresse télégraphique : SACOMA-ALGER (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 912)

Conseil d'administration composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propr. de 100 act.

MANENT (Jean)*, 5, r. de Constantine, Alger; pdt;
PLANESS (Maurice)*, 62, r. de Constantine, Alger; adm. délégué;
BARLETTE (André), 7, r. de Constantine, Alger);
BOREL (Gabriel)*, 40, av. Marceau, Paris;
DELACROIX (Robert)¹*, 1, r. Colbert, Alger;
FILIPETTI (Alexandre)*[directeur à Alger de la Cie générale des vi

FILIPETTI (Alexandre)*[directeur à Alger de la Cie générale des vins du Midi et d'Algérie], 3, r. Jean-Rameau, Alger.

* siègent à la Société algérienne de matériel agricole :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger._de_materiel_agricole.pdf

Commissaires aux comptes

BOUDE (Léon), 15, r. du Docteur-Trolard, Alger; LECCIA (François), 41, r. Sadi-Carnot, Alger.

Objet. — Dans toutes les colonies et pays de protectorat français de l'AFN, ainsi qu'en F. et à l'étranger : la fabrication, l'achat, la vente et la location de ttes voitures automobiles et tous appareils agricoles, vinicoles et oléicoles, matériels de transp., outils et accessoires, de qq nature que ce soit.

L'install. et l'aménagement de tous Éts et exploit. agricoles et vinicoles, forestières et de menuiserie et, en général, tout ce qui concerne l'ind. et le comm. des transp. automobiles, des machines agricoles, vinicoles et oléicoles

Capital social. — 0,5 MF en 5.000 act. de 100 fr.

Parts de fondateur. — 2.500.

¹ Robert Delacroix : fils d'Édouard Delacroix (1855-1933), agent maritime à Alger depuis 1877, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie de 1909 au début des années 1920. www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Delacroix_et_fils-Alger.pdf

Blessé en 14-18, croix de guerre. Administrateur de la Société algérienne de matériel agricole (SAMA) et des Comptoirs d'achat des blés durs algériens.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Sur le surplus : 10 % au conseil ; après tous prélèvements p. fonds d'amortissement, de rés., de prévoyance, le solde est partagé : 75 % aux act., après prélèvement, s'il y a lieu, p. fonds de rachat ou d'amortissement des act. et des parts ; 25 % aux parts.

Concours agricole nord-africain de Boufarik La S.A.M.A. et la S.A.C.O.M.A. aux expériences (*L'Écho d'Alger*, 31 mai 1927)

La Société algérienne de matériel agricole et la Société algérienne de construction d'outillage et machine agricole se devaient de prendre une large part aux expériences de motoculture du concours de Boufarik.

L'accueil que les colons algériens réservent à leur matériel, les nombreuses garanties qui entourent les machines de ces sociétés, amenèrent sur le terrain de nombreux clients, de nombreux amis. Le plein succès de toutes les démonstrations ne surprit personne, car chacun connaît l'organisation incomparable de la SAMA et de la SACOMA. Cependant, tous les assistants prirent plaisir à la belle réussite des diverses manœuvres exécutées, non comme des performances extraordinaires mais comme un travail normal et journalier, ce qui est la plus précieuse forme du succès.

Voici une trop rapide énumération du matériel présenté :

FORDSON AUX LABOURS

Le tracteur FORDSON, modèle agricole, à voie normale, exécutait des labours de 20/25, en terre très dure, avec une parfaite aisance. Tantôt muni d'une charrue trisoc SACOMA (spéciale pour la vigne) ou avec la puissante bisoc OLIVER, il se fit admirer pour la régularité de son avance et l'aisance de sa conduite. On se sent en présence d'une machine minutieusement étudiée et robustement bâtie, ce qui est le propre de la fabrication FORDSON.

FORDSON DANS LES VIGNES

La SAMA apporte aux vignerons une heureuse nouveauté : le tracteur FORDSON à voie étroite, combiné avec soufreuse et sulfateuse. Cet appareil a effectué sous nos yeux un puissant scarifiage avec un scarificateur 4 socs SACOMA, en même temps qu'il pulvérisait régulièrement les vignes où il passait. On voit l'énorme économie de temps et de matériel que représente cette combinaison. Tous les assistants s'en rendirent parfaitement compte et félicitèrent la SAMA d'avoir mis sur le marché algérien un appareil aussi nécessaire.

TREUIL SAMA

Le gros treuil à défoncer de la SAMA faisait naturellement sensation.

C'est que le spectacle méritait un succès : défoncer de 70 à 75 centimètres dans un sol pareil, à l'allure de 1 km. 200 à l'heure, n'est pas une mince affaire. Tel était l'ouvrage du treuil SAMA, mû par le moteur d'un FORDSON indépendant. Ce treuil ramène la charrue à la vitesse de 4 km. 800 et avance d'un rang, automatiquement, en moins de cinq minutes. Il permet les plus gros défoncements dans les sols les plus durs, à des conditions avantageuses.

TRACTEUR SIAM

Enfin, il nous a été donné d'admirer le puissant appareil à chenilles de fabrication exclusivement française. Ses brillantes performances au dernier concours du ministère

de la Guerre, lui valurent la dotation d'une prime de 6.600 francs qui échoit à chaque acheteur.

On sait que les conditions d'essai imposées à ce concours durent un mois et sont extrêmement pénibles. Il faut des appareils extraordinairement robustes pour résister aux épreuves imposées. Le tracteur SIAM a victorieusement satisfait à toutes les conditions demandées.

Au cours des démonstrations, nous avons noté les appréciations des viticulteurs compétents qui assistaient aux essais. Tous sont unanimes à manifester leur admiration pour cet appareil qui répond à tous leurs desiderata :

- 1° Pour sa puissance, dont l'excès permet un travail « en souplesse » avec 6 socs, à 25 centimètres de profondeur, en terre particulièrement dure ;
- 2° Pour la qualité de son moteur : un SCHNEIDER à régime moyen et à couple de démarrage très élevé ;
- 3° Enfin pour ses dispositions mécaniques générales qui indiquent clairement que les constructeurs sont de vieux spécialistes de la motoculture.

Nous applaudissons à ce nouveau succès de la fabrication française et félicitons sans réserve la S.A.M.A. de s'être attaché un appareil capable de donner la plus complète satisfaction aux colons algériens.

MATÉRIEL OLIVER

En passant, nous avons signalé les résultats du matériel OLIVIER pour les cultures de céréales.

Les charrues OLIVER, de réputation mondiale, sont toujours à la hauteur de leur tâche. Notamment, la monosoc OLIVER, spéciale pour les petits défoncements, que nous avons vu tracer des rangs de 35/40, remorquée par un FORDSON, avec une facilité qui en dit long sur sa puissance, sur sa résistance et sur son rendement. A noter que les charrues OLIVER étaient employées dans la proportion de 90 % par les différents exposants.

MATÉRIEL SACOMA

Les charrues et cultivateurs SACOMA sont spécialement construits pour la vigne, par des spécialistes algériens de la motoculture vigneronne. L'énorme progression de leur chiffre de vente en Algérie serait une preuve suffisante de leur parfaite adaptation aux besoins du pays. Les démonstrations de ces jours derniers confirment leur réputation. Dans les vignobles, nous avons particulièrement remarqué le cultivateur SACOMA, qui présente les avantages suivants : monté sur deux roues, très bien équilibré, il tourne sur toutes les fourrières. Sa stabilité est rendue parfaite par un point d'attache situant l'effort de traction à la hauteur optimum. Son relevage automatique permet de travailler les rangs jusqu'à la limite des chemins. Les aciers précieux employés dans sa construction ont permis de donner à tous ses organes une grande légèreté, malgré qu'ils soient réglables quant au nombre des dents et à leur espacement. Enfin, la forme et la hauteur des âges (60 cm) évitent tout bourrage.

Les autres appareils SACOMA présentent tous des supériorités analogues, notamment la faculté de s'adapter à divers travaux.

FORDSON À HUILE LOURDE

Nous ne pouvons pas passer sous silence l'ingénieuse transformation des tracteurs FORDSON permettant leur fonctionnement à huile lourde, par le CATALEX. Tous les propriétaires de FORDSON peuvent ainsi réduire leurs dépenses de carburant tout en continuant à bénéficier des supériorités du tracteur qui « peut tout faire et fait tout bien ».

AVIS DE DÉCÈS (*L'Écho d'Alger*, 6 juillet 1928)

Madame Filippetti; monsieur et madame Georges Thauvin, née Filippetti; monsieur et madame André Filippetti; monsieur et madame Albert Dupaigne, née Filippetti et leurs enfants, Jean et Marthe; Mme et mademoiselle Henriette Croze; madame Bardin; monsieur Charles Bardin; monsieur Raoul Bardin; mademoiselle Louise Bardin; madame de Figarelli; madame Charles Filippetti et leurs nombreuses familles, de Corse; les familles Aloisi, Drogo, Galisti, de Moro-Giafferi, Édouard Bardin, Ducroquet, Vidal, Dupaigne, Brunon et Leppert;

le personnel de la Cie générale des vins du Midi et d'Algérie,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Alexandre FILIPPETTI directeur à Alger de la générale des vins du Midi et de l'Algérie www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vins_Midi+Algerie.pdf administrateur de la Société algérienne de construction d'outillage et machine agricole (SACOMA)

administrateur de la Société algérienne de matériel agricole (SAMA) www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger._de_materiel_agricole.pdf

leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin germain, cousin, allié et ami, décédé à Alger, le 5 juillet 1928, à l'âge de 45 ans.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Eugène.

La famille ne reçoit pas.

POMPES FUNÈBRES ALGÉRIENNES (anc. maison Cosso-Gentil), 62 et 64, rue de Constantine. Téléph. 27-03 et 19-79.

INFORMATIONS JUDICIAIRES Cour de Cassation. — Chambre criminelle (*L'Écho d'Alger*, 8 février 1929)

Le 27 mai 1927, le tribunal correctionnel d'Alger condamnait les sieurs Leiterer et Bonnet à 100 francs d'amende avec application de la loi de sursis, pour délit de corruption d'employés, infraction prévue et punie par les articles 177 et 179 du code pénal. Les parties civiles en la circonstance, la Société algérienne de matériel agricole et la Société algérienne de construction d'outillage et de machines agricoles, obtenaient le franc de dommages-intérêts qu'elles réclamaient.

Sur appel de Leiterer et Bonnet, la Cour d'appel d'Alger, le 26 avril 1928, infirmait la décision des premiers juges et prononçait la relaxe des prévenus.

Les parties civiles s'étant pourvues contre cette décision, la Chambre criminelle de la cour de cassation, le 10 novembre 1928, a cassé l'arrêt de la Cour d'appel d'Alger et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel d'Aix.

NÉCROLOGIE Simone Bernard

(L'Écho d'Alger, 14 juin 1933)

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de la petite Simone Bernard, ravie à l'âge de 8 ans à l'affection des siens.

Nous prions Madame veuve André Bernard, Monsieur Maurice. Planess, directeur général de la S.A.C.A.M.A. [SACOMA], et les autres membres de la famille de trouver ici l'expression de nos condoléances très attristées.